



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 17421

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'application de la loi n° 2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 16, II, de ladite loi, relatif aux modalités d'attribution de l'aide au poste et de la subvention spécifique pour favoriser l'adaptation de la personne handicapée à son poste de travail, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui préciser le calendrier prévu en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17421

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1250

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)